



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 septembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.079 - Délibération portant créations de postes au 1er octobre 2020 – Ecole municipale de musique

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Afin de répondre à l'organisation, aux mouvements de personnel, aux besoins et missions de l'Ecole Municipale de Musique, il est nécessaire :

- de créer les postes suivants :

Grades	Durée d'emploi	Taux d'emploi
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	2 h 15	11.25 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	12 h	60 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	15 h	75 %

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1^{er} octobre 2020.

Après présentation à la commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 septembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} octobre 2020 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 SEP. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 OCT. 2020**

Publication le : **02 OCT. 2020**

Notification le :
02 OCT. 2020



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DL-20-079**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-10-02T14-38-12.00 (MI225628252)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20200929-DL-20-079-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : délibération portant créations de postes au 1er octobre
2020 - école municipale de musique

Date de décision : 29/09/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste.

Acte : DL.20.079-RH-délibération portant créations de postes au 1er octobre 2020 - école municipale de musique.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/10/20 à 14:38

Date 02/10/20 à 14:38

Date 02/10/20 à 14:45

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie